



Déclaration et statut formateur au sein d'une ape

Par **stéphanie adelisse**, le **29/09/2008** à **20:42**

j'ai le projet de créer un club d'anglais destiné aux enfants du primaire au sein de l'association des parents d'élèves de l'école de ma commune. L'APE soutient mon projet et doit me rétribuer une somme forfaitaire par cours (les parents règlent le montant à l'APE qui me rétribue), mais quel sera mon statut ? L'APE peut-elle m'employer, sous quel statut et quelles démarches administratives dois-je effectuer pour déclarer ces rétributions ? Y a-t-il un moyen pour que je sois déclarée via cette APE ?
Merci de me répondre dès que possible car c'est urgent.